

Règlement intérieur

Section Cirque — Saison 2026-2027

Adhésion

Questionnaire de santé (ou certificat médical), fiche de renseignements remplie en ligne, autorisation parentale et cotisation réglée dès la fin du cours d'essai gratuit (dès le premier cours pour les anciens adhérents). Tout dossier incomplet n'est pas pris en compte.

Cotisations 2026-2027

265 € pour 1 cours de cirque par semaine — 350 € pour 2 cours et plus (ou un second cours dans un autre lieu). Réduction fratrie : -10 % à deux enfants, -20 % à trois.

Paielement

Paielement en ligne au comptant ou en plusieurs fois (uniquement en ligne lors de l'inscription), ou en espèces en une seule fois. Coupons Sport, Chèques Vacances et Pass'Sport acceptés.

Engagement annuel

Après le cours d'essai, aucun remboursement, sauf cas médical écartant l'enfant plus d'un mois des ateliers.

Vie de l'atelier

Salle accessible 10 minutes avant le cours, enfants confiés à l'intervenant à l'intérieur de la salle. Tenue souple obligatoire (legging ou jogging, t-shirt près du corps), cheveux attachés, ni bijoux ni montre pour les agrès aériens et l'acrobatie. Le matériel de cirque (tissus, trapèzes, massues, monocycles) ne s'utilise qu'avec l'accord de l'intervenant.

Sécurité & respect

Aucun accès aux agrès aériens sans tapis ni surveillance. Respect des camarades, des intervenants et du matériel ; le chahut est interdit sous les portiques et autour de la piste.

Spectacles & droit à l'image

La participation aux spectacles de fin d'année et aux démonstrations est encouragée : les répétitions sont annoncées à l'avance. Les photos et vidéos ne sont diffusées qu'avec l'autorisation de droit à l'image signée par la famille.

Responsabilité

L'association décline toute responsabilité en cas de vol d'objets de valeur. Tout adhérent s'engage à respecter et signer ce règlement.

Fait à Nice — L'adhésion vaut acceptation du présent règlement. Signature de l'adhérent ou du représentant légal :
